



MINISTERE DE L'ENERGIE, DE L'EAU ET DES MINES



**AGENCE DE CONTROLE DES INSTALLATIONS  
ELECTRIQUES INTERIEURES (CONTRELEC)**

I- AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)

Projet : *Projet de Sécurisation Electrique dans les Bâtiments Administratifs (PSEBA)*

**Objet :** Recrutement de cabinets pour la réalisation de l'audit électrique de 10 bâtiments administratifs ciblés et Diagnostic des installations électriques intérieures de l'Université d'Abomey-Calavi (UAC) et de l'Université de Parakou (UNIPAR).

Référence du marché : PI\_C-PSEBA\_95905

AVIS N° 022 AMI/2024/PI\_C-PSEBA\_95905/CONTRELEC/PRMP/DNCMP/Ass-PRMP/S-PRMP du 06/08/2024

**INTITULE SOMMAIRE DES PRESTATIONS**

1. Le présent avis à manifestation d'intérêt (AMI) fait suite au plan de passation des marchés publics de l'Agence de Contrôle des Installations Electriques Intérieures (CONTRELEC) Version 2 publié sur le portail web des marchés publics du Bénin le 23 mai 2023.
2. L'Agence CONTRELEC a obtenu, dans le cadre de l'exécution de son budget, des fonds de l'Etat, afin de financer le Projet de Sécurisation Electrique des Bâtiments Administratifs (PSEBA) et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de prestations intellectuelles relatif au **Réalisation de l'audit électrique de dix (10) bâtiments administratifs et du diagnostic des installations électriques intérieures de l'Université d'Abomey-Calavi (UAC) et de l'Université de Parakou (UNIPAR)**.
3. Les prestations, réparties en deux (02) lots, comprennent :
  - **Lot 1 : Réalisation de l'audit électrique de dix (10) bâtiments administratifs dans le cadre du Projet de Sécurisation Electrique des Bâtiments Administratifs (PSEBA)** : vérification de la qualité des tensions d'alimentation ; Analyse de la qualité des matériels électriques utilisés; vérification du système d'alimentation en énergie (réseau SBEE et réseau secours); vérification de la mémoire électrique (plans, schémas unifilaires, etc.); vérification des sections des conducteurs d'alimentation ; vérification de la protection contre les contacts directs et indirects; vérification de la protection contre les courts circuits et les surcharges ; réalisation d'un bilan de puissance ; dimensionnement d'un groupe électrogène de secours ; dimensionnement de l'alimentation du circuit informatique; vérification du système de sécurité incendie; élaboration des évaluations financières estimatives de référence détaillées desdits travaux etc.
  - **Lot 2 : Réalisation du diagnostic des installations électriques intérieures de l'Université d'Abomey-Calavi (UAC) et de l'université de Parakou (UNIPAR) dans le cadre du Projet de Sécurisation Electrique des Bâtiments Administratifs (PSEBA)** : vérification du système d'alimentation en énergie (réseau SBEE et réseau secours); vérification de la mémoire électrique (plans, schémas unifilaires, etc.); vérification des sections des conducteurs d'alimentation ; vérification de la protection contre les contacts directs et indirects; vérification de la protection contre les courts circuits et les surcharges ; vérification de l'isolement des circuits ; vérification des principes de l'identification, de la séparation et de la répartition des circuits; vérification de la protection contre les surtensions transitoires d'origines atmosphérique ; réalisation d'un bilan de puissance; dimensionnement d'un groupe électrogène de secours ; dimensionnement de l'alimentation du circuit informatique; vérification du système de sécurité incendie; élaboration des évaluations financières estimatives de référence détaillées desdits travaux ; etc.

Un candidat peut soumissionner pour un ou plusieurs lots et être présélectionné pour tous les lots s'il réunit, pour chaque lot, la note minimale requise pour être présélectionné. A cet effet, il est porté à la connaissance des candidats que les expériences (générales et spécifiques) ainsi que le personnel clé doivent être distinctement fournis dans les lots. Tous expérience et personnel identiques dans les deux lots ne seront pris en compte que dans un seul lot (celui ayant moins de soumissionnaires ou dans le lot 1 en cas d'égalité de soumissionnaires dans les deux lots).

4. Le délai de réalisation de la mission est de **un virgule cinq (1,5) homme/mois pour le lot 1 et trois (03) hommes/mois pour le lot 2** ; c'est-à-dire quarante-cinq (45) jours ouvrables pour le lot 1 et quatre-vingt-dix (90) jours ouvrables pour le lot 2 à compter de la date mentionnée dans l'ordre de service de démarrer la mission.

BON A LANCER

BON A LANCER

5. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour les prestations décrites, ci-dessus, en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations (nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations, nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine des prestations, nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des prestations, organisation technique et managériale du cabinet/firme, liste du personnel professionnel à affecter à la mission). Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas 10 pages environ. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.
6. Les critères demandés seront appréciés à travers les preuves énumérées dans le tableau des critères de sélection.
7. Une liste des candidats au moins cinq (05) et au plus huit (08) présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'autorité contractante. Cette liste restreinte doit contenir au moins deux candidats de nationalité béninoise dès lors qu'ils remplissent les critères de présélection requis. Pour l'intégration de ces candidats de nationalité béninoise, l'autorité contractante remplacera le/les dernier(s) candidat(s) de la liste restreinte ou ceux des pays ayant plus de deux (2) candidats sur la liste restreinte.
8. Les candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera sélectionné selon la méthode : **la méthode de sélection fondée sur la qualité et sur le coût (SFQC)**.
9. Aux date et heure limites de dépôt des candidatures, si moins de cinq (05) candidats sont présélectionnés, l'autorité contractante peut, soit contacter directement d'autres cabinets ou firmes en fonction de leurs aptitudes à exécuter les prestations, soit relancer pour un minimum de dix (10) jours calendaires la procédure en vue de compléter la liste restreinte.
10. La présélection sur la liste restreinte, pour chacun des lots, tiendra compte des critères ci-après :

#### ➤ Critères de présélection pour le lot 1

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous critères d'évaluation et note	Moyens de Preuve à fournir par le candidat	
1. Nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations	[10]	Inscription dans le domaine des études en Bâtiment et Travaux Publics (BTP), audits dans les bâtiments sur le RCCM ou les Statuts <b>10 points ; sinon 00 point</b>	Copie du RCCM ou des Statuts avec inscription du domaine.	
2. Nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine des prestations au cours des cinq (05) dernières années (2023, 2022, 2021, 2020, 2019)	[25]	Avoir réalisé cinq (05) missions de toute nature (travaux, fournitures, services ou prestations intellectuelles) dans le domaine de l'électricité générale. <b>05 points par mission plafonnés à 25 points</b>  <u>NB:</u> Pour les cabinets naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence, le nombre d'expériences générales sera pris en compte sur la base des expériences professionnelles du personnel d'encadrement composé des deux (02) Chefs de mission qui doivent être des Ingénieurs de niveau BAC+5 en électricité ou électrotechnique ou électromécanique ou énergie renouvelable ou génie électrique ayant réalisé cumulativement <sup>1</sup> au moins cinq (05) missions de toute nature (travaux, fournitures, services ou prestations intellectuelles) dans le domaine de l'électricité générale : <b>05 points par mission plafonnés à 25 points.</b>	<p>➤ Pour les anciens cabinets :</p> Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des contrats ou bons de commandes correspondants en copies simples (pages de garde et de signature)	<p>➤ Pour les cabinets naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence :</p> Copies simples des diplômes + copies légalisées des attestations ou certificats de travail + copies légalisées d'une pièce d'identité en cours de validité. Pour ce critère, le personnel d'encadrement doit produire solidairement, les preuves de cinq (05) missions réalisées au cours des cinq (05) dernières années (2023, 2022, 2021, 2020, 2019)
3. Nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des prestations au cours des cinq (05) dernières années (2023, 2022, 2021, 2020, 2019)	[50]	Avoir réalisé au moins deux (02) missions similaires portant sur les audits/diagnostic/expertises électriques (basse tension) dans les bâtiments <b>25 points par missions similaires plafonnés à 50 points</b>  <u>NB:</u> Pour les cabinets naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence, le nombre de missions spécifiques sera pris en compte sur la base des expériences professionnelles du personnel d'encadrement composé des deux (02) Chefs de mission qui doivent être des Ingénieurs de niveau BAC+5 en électricité ou électrotechnique ou	<p>➤ Pour les anciens cabinets :</p> Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des contrats ou bons de commandes correspondants en copies simples (pages de garde et de signature)	<p>➤ Pour les cabinets naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence :</p> Copies simples des diplômes + copies légalisées des attestations ou certificats de travail + copies légalisées d'une pièce d'identité en cours de validité. Pour ce critère, le personnel d'encadrement doit produire

<sup>1</sup> Les expériences générales peuvent être réparties entre les deux membres du personnel d'encadrement.

		électromécanique ou énergie renouvelable ou génie électrique ayant réalisé cumulativement <sup>2</sup> au moins deux (02) missions similaires portant sur les audits/diagnostics/expertises électriques (basse tension) dans les bâtiments : <b>25 points par missions similaires plafonnés à 50 points</b>	solidairement, les preuves de deux (02) missions réalisées au cours des cinq (05) dernières années (2023, 2022, 2021, 2020, 2019).
4. Organisation technique et managériale du cabinet/firme	[05]	- Note de présentation du cabinet: 02,5 points; si non 00 point - Organigramme de structure: 02,5 points; si non 00 point.	Note de présentation du Cabinet et organigramme de structure
5. Liste du personnel professionnel à affecter à la mission	[10]	> La liste exhaustive du personnel : <b>01 point</b> ; Si non : 00 point  > Justification de la qualification du personnel (copies simples des diplômes et des pièces d'identité en cours de validité) : suivant les détails ci-après :  - <b>deux (02) chefs de mission</b> de niveau BAC+5 en électricité ou électrotechnique ou électromécanique ou énergie renouvelable ou génie électrique : <b>05 points à raison de 02,5 points par chef de mission</b> ; - <b>deux (02) Techniciens Supérieurs</b> de niveau BAC+2 au moins en électricité ou électrotechnique ou électromécanique ou énergie renouvelable ou génie électrique : <b>03 points à raison de 01,5 point par technicien supérieur</b> ; - <b>un (01) Technicien Industriel</b> (DT en électricité ou électrotechnique ou électromécanique ou énergie renouvelable ou un BAC série F3 : <b>01 point</b> .	Liste du personnel + copies simples des diplômes et des pièces d'identité en cours de validité.  Tout personnel proposé sans copies de son diplôme et de sa pièce d'identité en cours de validité, ne sera pas pris en compte.
TOTAL	[100]		<b>BON A LANCER</b>

➤ Critères de présélection pour le lot 2

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous critères d'évaluation et note	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
1. Nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations	[10]	Inscription dans le domaine des études en Bâtiment et Travaux Publics (BTP), audits dans les bâtiments sur le RCCM ou les Statuts <b>10 points ; sinon 00 point</b>	Copie du RCCM ou des Statuts avec inscription du domaine.
2. Nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine des prestations au cours des cinq (05) dernières années (2023, 2022, 2021, 2020, 2019)	[25]	Avoir réalisé cinq (05) missions de toute nature (travaux, fournitures, services ou prestations intellectuelles) dans le domaine de l'électricité générale.  <b>05 points par mission plafonnés à 25 points</b>  <b>NB:</b> Pour les cabinets naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence, le nombre d'expériences générales sera pris en compte sur la base des expériences professionnelles du personnel d'encadrement composé des deux (02) Chefs de mission qui doivent être des Ingénieurs de niveau BAC+5 en électricité ou électrotechnique ou électromécanique ou énergie renouvelable ou génie électrique ayant réalisé cumulativement <sup>3</sup> au moins cinq (05) missions de toute nature (travaux, fournitures, services ou prestations intellectuelles) dans le domaine de l'électricité générale : <b>05 points par mission plafonnés à 25 points</b> .	> <b>Pour les anciens cabinets :</b>  Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des contrats ou bons de commandes correspondants en copies simples (pages de garde et de signature)  > <b>Pour les cabinets naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence :</b>  Copies simples des diplômes + copies légalisées des attestations ou certificats de travail + copies légalisées d'une pièce d'identité en cours de validité. Pour ce critère, le personnel d'encadrement doit produire solidairement, les preuves de cinq (05) missions réalisées au cours des cinq (05) dernières années (2023, 2022, 2021, 2020, 2019)
3. Nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des prestations	[50]	Avoir réalisé au moins deux (02) missions similaires portant sur les audits/diagnostic/expertises électriques (basse tension) dans les bâtiments <b>25 points par missions similaires plafonnés à 50</b>	> <b>Pour les anciens cabinets :</b>  Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des contrats ou bons de commandes correspondants en copies simples

<sup>2</sup> Les expériences spécifiques peuvent être réparties entre les deux membres du personnel d'encadrement.

<sup>3</sup> Les expériences générales peuvent être réparties entre les deux membres du personnel d'encadrement.

au cours des cinq (05) dernières années (2023, 2022, 2021, 2020, 2019)		<b>points</b>  <b>NB:</b> Pour les cabinets naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence, le nombre de missions spécifiques sera pris en compte sur la base des expériences professionnelles du personnel d'encadrement composé des deux (02) Chefs de mission qui doivent être des Ingénieurs de niveau BAC+5 en électricité ou électrotechnique ou électromécanique ou énergie renouvelable ou génie électrique ayant réalisé cumulativement <sup>4</sup> au moins deux (02) missions similaires portant sur les audits/diagnostics/expertises électriques (basse tension) dans les bâtiments : <b>25 points par missions similaires plafonnés à 50 points</b>	(pages de garde et de signature)  ➤ <b>Pour les cabinets naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence :</b> Copies simples des diplômes + copies légalisées des attestations ou certificats de travail + copies légalisées d'une pièce d'identité en cours de validité. Pour ce critère, le personnel d'encadrement doit produire solidairement, les preuves de deux (02) missions réalisées au cours des cinq (05) dernières années (2023, 2022, 2021, 2020, 2019).
4. Organisation technique et managériale du cabinet/firme	[05]	- Note de présentation du cabinet: 02,5 points; si non 00 point - Organigramme de structure: 02,5 points; si non 00 point.	Note de présentation du Cabinet et organigramme de structure
5. Liste du personnel professionnel à affecter à la mission	[10]	➤ La liste exhaustive du personnel : <b>0,5 point</b> ; Si non : 00 point ➤ Justification de la qualification du personnel (copies simples des diplômes et des pièces d'identité en cours de validité) : suivant les détails ci-après :  - deux (02) Chefs de mission de niveau BAC+5 en électricité ou électrotechnique ou électromécanique ou énergie renouvelable ou génie électrique : <b>02 points à raison de 01 point par chef de mission</b> ; - deux (02) Assistants des chefs de mission de niveau BAC+4/5 en électricité ou électrotechnique ou électromécanique ou énergie renouvelable ou génie électrique: <b>01,5 point à raison de 00,75 point par assistant de chef de mission</b> - quatre (04) Techniciens supérieurs de niveau BAC+2 au moins en électricité ou électrotechnique ou électromécanique ou énergie renouvelable ou génie électrique : <b>03 points à raison de 00,75 point par Technicien supérieur</b> ; - six (06) Techniciens industriels (DT en électricité ou électrotechnique ou électromécanique ou énergie renouvelable ou un BAC série F3 : <b>01,5 point à raison de 00,25 point par technicien industriel</b> ; - six (06) Techniciens de niveau CAP en électricité ou électrotechnique ou électromécanique ou énergie renouvelable : <b>01,5 point à raison de 00,25 point par Technicien de niveau CAP</b> .	Liste du personnel et copie simple des diplômes. Tout personnel proposé sans copies de son diplôme et de sa pièce d'identité en cours de validité, ne sera pas pris en compte.  
TOTAL	[100]		

La note minimale requise pour être présélectionné est de 60 points et le nombre de candidats présélectionnés ne saurait être inférieur à cinq (05) et supérieure à huit (08).

**En cas d'égalité du nombre total de points obtenus, le cabinet/firme ayant réalisé plus de missions spécifiques sera privilégié.**

11. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du Secrétaire permanent de la PRMP, Email : [spprmp.contrelec23@gmail.com](mailto:spprmp.contrelec23@gmail.com) et prendre connaissance des documents de présélection au Secrétariat permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics de CONTRELEC- lot N°145 maison LALA, quartier Akpakpa Sodjatimè sur la voie pavée généralement appelée ELECTRO BOKO et FILS ; BP8300, 4ème étage du bâtiment, bureau 410, de 8h 00 mn à 12h30 et de 14h 00mn à 17h 30mn (heure locale : GMT + 1) et sur le portail web des marchés publics au Bénin (SIGMAP).

Les manifestations d'intérêts doivent être accompagnées d'une lettre de manifestation d'intérêts dûment signée par le candidat et préciser, le ou les lots pour lesquels ce dernier candidate.

12. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier de présélection complet à compter du **08/08/2024**. Le dossier de présélection en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux

<sup>4</sup> Les expériences spécifiques peuvent être réparties entre les deux membres du personnel d'encadrement.

candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat permanent des marchés publics sis à lot N°145 maison LALA, quartier Akpakpa Sodjatimè sur la voie pavée généralement appelée ELECTRO BOKO et FILS ; BP8300, 4ème étage du bâtiment, bureau 410. Le dossier de présélection sera adressé aux candidats à leurs frais par poste avec accusé de réception. Ce dossier peut être obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'ARMP.

13. Les manifestations d'intérêt sont rédigées en langue française et doivent être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée sur clé USB en format PDF, à l'adresse ci-après : Secrétariat permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics de CONTRELEC- lot N°145 maison LALA, quartier Akpakpa Sodjatimè sur la voie pavée généralement appelée ELECTRO BOKO et FILS ; BP8300, 4<sup>ème</sup> étage du bâtiment, bureau 410, au plus tard le 23/08/2024 à 10 heures 00 minute ((heure locale : GMT + 1)). **Le défaut de présentation des manifestations d'intérêt suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire.** Les candidatures qui ne parviendront pas aux date et heure limites, ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des candidats concernés.

Les manifestations d'intérêt (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent être présents, à l'adresse ci-après : salle de conférence de CONTRELEC- lot N°145 maison LALA, quartier Akpakpa Sodjatimè sur la voie pavée généralement appelée ELECTRO BOKO et FILS ; BP8300, 2<sup>ème</sup> étage du bâtiment, bureau 201, le 23/08/2024 à 10 heures 30 minutes (heure locale : GMT + 1).

Seules les manifestations d'intérêt des candidats inscrits auprès du Secrétariat Permanent de la PRMP, par l'un des moyens cités ci-dessus, seront ouvertes.

14. Les manifestations d'intérêt doivent être présentées et déposées par lot sous peine de rejet.

15. Les candidats peuvent introduire un recours devant la personne responsable des marchés publics ou son supérieur hiérarchique dans le cadre de la procédure de manifestation d'intérêt à l'encontre des actes et décisions de cette dernière leur créant un préjudice en indiquant les références de l'AMI et exposant les motifs de leur recours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou déposée contre décharge ou récépissé.

Ce recours doit évoquer une violation de la réglementation des marchés publics.

Ce recours doit être exercé dans les cinq (05) jours ouvrables avant la date limite de dépôt des candidatures ou au plus tard, dans les cinq (05) jours ouvrables de la notification des résultats des manifestations d'intérêt. Il a pour effet de suspendre la procédure de présélection jusqu'à la décision définitive de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique.

La décision de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique doit intervenir dans un délai de trois (03) jours ouvrables après sa saisine.

En l'absence de suite favorable de son recours, le requérant dispose de deux (02) jours ouvrables à compter de la réception de la réponse de l'autorité contractante ou de l'expiration du délai de trois (03) jours mentionnés ci-dessus, pour présenter un recours devant l'Autorité de Régulation des Marchés Publics. Une copie du recours adressé à l'Autorité de Régulation des Marchés Publics est notifiée à la Personne responsable des marchés publics pour ampliation.

**NB :** Au retrait du dossier de présélection, tout candidat doit fournir un numéro de téléphone et une adresse électronique fonctionnels ainsi que le numéro IFU de la structure.

Cotonou, le ...06/08/2024



La Personne Responsable des Marchés Publics,

Adolphe V. AGOSSOU